



Commission Africaine de l'Energie (AFREC)



1^{er} Atelier du Groupe de Coordination chargé de la création du Système Africain d'Information Energétique (SAIE)

Communiqué

La commission Africaine de l'Energie (AFREC) a organisé, au Siège de l'Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie, les 20, 21 février 2012, le 1^{er} Atelier du Groupe de Coordination chargé de la création du Système Africain d'Information Energétique et de la base de données (SAIE).

L'atelier s'est tenu suite aux recommandations et au Plan d'Action adoptés par le 3^{ème} Séminaire sur la création du Système Africain d'Information Energétique et de la base de données, tenu au Caire, Egypte, en novembre 2011.

L'atelier avait pour objectifs ce qui suit:

- Etudier la stratégie adoptée par le 3^{ème} Séminaire sur la mise en œuvre du SAIE,
- Examiner la situation de la collecte des données énergétiques par les points focaux nationaux de l'AFREC, et
- Examiner les mesures prises par l'AFREC pour la création effective de la base de données énergétiques de l'Afrique.

Etaient présents à la réunion les membres du Groupe de Coordination ainsi que des experts en Système d'information énergétique de l'AFREC, le responsable du système d'information énergétique de l'UPDEA, le consultant en la matière de la Compagnie SOFRECO, le représentant de l'EAPP, le représentant de la BAD et des fonctionnaires du Département Infrastructures et Energie de la Commission de l'Union Africaine.

Le programme de travail de l'atelier a couvert 7 séances techniques en plus des séances d'ouverture et de clôture.

Résultats

Après avoir examiné et débattu en profondeur toutes les questions et rapports présentés lors de l'atelier, les participants ont fait des recommandations judicieuses pour une mise en œuvre réussie du projet de SAIE.

Considérations générales:

Bien que la stratégie adoptée lors du 3^{ème} Séminaire sur le SAIE ait reçu l'approbation générale, la réunion a considéré que les points suivants méritaient une attention particulière en raison de leur impact important sur le processus de mise en œuvre et le fonctionnement du système:

- Une sélection judicieuse des modèles conceptuels pour la construction de la base de données énergétiques.
- Une définition claire de l'architecture du Système d'Information Énergétique.
- L'engagement d'assurer une collecte continue des données ainsi que leur transmission au système en temps opportun.
- L'organisation de programmes continus et diversifiés de formation et de renforcement des capacités qui doivent répondre aux attentes des points focaux nationaux et d'autres clients dans les Etats membres.
- L'application des modèles SIG lorsque cela est possible.
- La garantie de la mise en route effective, la mise à jour et la durabilité du projet de SAIE.
- Le renforcement de la capacité institutionnelle de l'AFREC pour lui permettre de mener ce projet de manière efficace et avec le maximum de professionnalisme.

AFREC:

- L'AFREC doit élaborer les conditions techniques et financières en collaboration avec les parties prenantes pour la création du système d'information énergétique à soumettre aux bailleurs de fonds africains et internationaux.
- Préparer un budget pour une période raisonnable (ex. 3 ans) pour le plan d'approvisionnement en technologie et d'achat des équipements.
- L'AFREC doit utiliser le satellite de l'UA et d'autres systèmes de communication pour la transmission des données énergétiques par les points focaux nationaux.

Construction du Système:

- L'AFREC doit effectuer un diagnostic détaillé de la construction du système y compris les exigences budgétaires et celles des ressources humaines, les calendriers d'exécution, les plans d'action ainsi que les partenaires associés et les parties prenantes.
- Pour la construction du système, il est souhaitable de suivre le processus étape par étape.
- Les outils et procédures des Systèmes d'Information (SI) et des Technologies de l'Information (TI) se développent très rapidement; les gestionnaires du SAIE doivent par conséquent n'adopter que les technologies requises pour chaque phase de la construction du système et de son fonctionnement.

- Toutes les activités relatives au Système d'Information Energétique en Afrique doivent être intégrées au système continental de l'AFREC pour l'échange d'informations et la création de synergies.

Ressources humaines:

- La disponibilité de ressources humaines compétentes est essentielle au développement du système. Il s'agit notamment, mais pas seulement, des techniciens en SI/TI, des développeurs système, les agents de saisie des données, les concepteurs de sites Web, les traducteurs, les formateurs, etc....
- L'AFREC doit recruter des experts compétents et rechercher une assistance technique auprès des développeurs et fournisseurs de systèmes d'information énergétique africains et internationaux.
- L'AFREC doit être à l'écoute des développements en matière des technologies SI/TI et des besoins en ressources humaines.

Formation et renforcement des capacités:

- Il est nécessaire que l'AFREC assure l'information, la communication, la formation et le renforcement des capacités au profit des points focaux nationaux et des experts en Energie des Etats membres.
- Les domaines de formation comprennent la collecte des données, l'utilisation de la technologie, les techniques d'enquête et l'assistance technique.
- L'Afrique a différentes expériences en systèmes d'information énergétique avec des niveaux de qualité variés; la formation doit par conséquent prendre en compte les aptitudes des points focaux nationaux, satisfaire leurs besoins et répondre à leurs attentes de manière appropriée.
- L'AFREC doit examiner tous les besoins en formation et concevoir des programmes et activités qui répondent à leurs exigences.

Acquisition de la technologie:

- Assurer la disponibilité d'un budget adéquat pour l'acquisition de la technologie.
- Mener des consultations avec les fournisseurs d'équipements notamment concernant les modèles et l'efficacité des technologies requises.
- Toujours acheter les derniers modèles de technologie; les plus anciens pouvant être très vite dépassés vu le développement rapide de la technologie.

Energie de la Biomasse:

- L'AFREC doit mobiliser les experts techniques et proposer des méthodologies et modèles d'enquête pour la collecte de données sur la biomasse.
- L'AFREC devra déterminer différents paramètres afin de fournir des orientations en matière de renforcement des capacités.

- L'AFREC doit collaborer avec les institutions nationales des pays africains pour développer des modèles efficaces de collecte des données sur les ressources de la biomasse.
- L'AFREC doit collaborer avec les organisations internationales travaillant dans le domaine de la biomasse comme le PNUE et la FAO pour évaluer le potentiel des ressources de la biomasse en Afrique avec l'aide de cartes et d'atlas.

Développeurs du Système Africain d'Information Energétique:

- Tous les fournisseurs de systèmes d'information énergétique en Afrique doivent harmoniser leurs activités et échanger les informations et les connaissances.
- Les systèmes existants performants doivent assister et partager leur expérience dans le développement et le fonctionnement du SAIE.
- L'AFREC doit fournir le soutien technique aux bases de données énergétiques en cours d'élaboration notamment les bases de données nationales

AIE:

- L'AFREC devra adopter le format de la base de données et du système d'information énergétiques de l'AIE, qui jouit d'un statut mondialement reconnu.
- L'AIE devrait accepter de jouer le rôle de conseiller technique principal dans la création du SAIE.
- L'AIE devrait fournir une formation et un soutien technique continu aux points focaux nationaux africains, en matière de collecte des données et des bilans énergétiques.

Points focaux nationaux:

- Etant la première source de données énergétiques dans le projet du SAIE, les points focaux nationaux doivent faire preuve d'engagement et mettre leurs compétences et leur dévouement au service du bon fonctionnement du système.
- Les données énergétiques recueillies doivent être saisies et transmises en temps opportun pour assurer la mise à jour du système.
- Les points focaux doivent rester en contact constant avec les opérateurs système et répondre à leurs demandes d'information sans délai.
- Ils doivent assister aux réunions régionales et continentales et bénéficier des cycles de formation et de renforcement des capacités assurés par l'AFREC et d'autres parties prenantes.

Fait au Addis Abéba, Ethiopie, le 21 février 2012